

majorer les subventions accordées à leurs agriculteurs en mettant l'accent sur les programmes propres à favoriser les exportations. Le niveau des subventions est maintenant si élevé que la CEE et les États-Unis dépensent 3,75 \$ en aide agricole pour chaque dollar que le gouvernement du Canada y consacre. Autrement dit, les superpuissances subventionnent les agriculteurs quatre fois plus que nous ne pouvons le faire.

Comme il fallait s'y attendre, ces subventions massives accordées par la CEE et les États-Unis ont entraîné une chute marquée des prix mondiaux. Apparemment, chaque superpuissance est tout à fait disposée à vendre sa production à n'importe quel prix. Il faut espérer que les contribuables de l'Europe occidentale et des États-Unis vont bientôt se rebeller contre ces libéralités excessives.

Les agriculteurs canadiens n'arrivent plus à soutenir la concurrence de leurs homologues américains et européens sur le plan de l'efficacité, domaine où ils excellaient naguère. Les agriculteurs doivent maintenant affronter les Trésors de ces superpuissances. On sait très bien que le Canada ne peut tout simplement pas faire concurrence aux Trésors de ces puissances. Nos problèmes sont encore aggravés par notre dépendance face aux marchés d'exportation. Comme je l'ai déjà dit, 80 p. 100 de notre production de blé est destinée à l'exportation tandis que cette part n'est que de 20 p. 100 pour la CEE. Notre marché intérieur ne compte que 25 millions de personnes comparativement à 250 millions aux États-Unis et à plus de 300 millions en Europe de l'Ouest.

J'aimerais illustrer par des exemples concrets les conséquences de la guerre des subventions, ce duel international, a eues sur nos agriculteurs. Je tiens ici à remercier le service de recherche du *Saskatchewan Wheat Pool* qui m'a communiqué certaines des données que je vais citer. En Saskatchewan, en 1984, les revenus agricoles réalisables nets—c'est-à-dire les revenus bruts, y compris les versements des programmes gouvernementaux comme le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, l'assurance récolte, etc., moins les frais d'amortissement et d'exploitation—s'élevaient en moyenne à 15 000 \$ par agriculteur.

En 1985, le revenu réalisable net par agriculteur s'élevait à 10 000 \$ et on prévoit qu'il chutera à 9 000 \$ en 1986. Ce montant représente non seulement le travail de l'agriculteur, mais aussi le rendement d'environ 500 000 \$ d'investissements. A même ce revenu, l'agriculteur doit non seulement assurer sa subsistance mais aussi tenter de rembourser intérêt et capital. Sans les programmes gouvernementaux, le revenu net aurait dû être exprimé en chiffres négatifs pour 1985 et 1986. Soulignons en passant que le salaire minimum est de 4,50 \$ l'heure en Saskatchewan, ce qui représente pour un individu qui n'a aucun investissement à amortir, 9 360 \$ par année, à raison de quarante heures de travail par semaine.

Pour empirer les choses, la baisse du rapport coût-prix de vente mine la valeur des actifs agricoles de sorte que la valeur nette réelle diminue et avec elle, le pouvoir d'emprunt. Lorsque le pouvoir d'achat des agriculteurs diminue, toute la chaîne agro-commerciale en souffre—marchands, agents, fabricants et petites entreprises.

C'est un tel contexte qui a poussé le gouvernement à intervenir directement sur deux fronts, l'un international, l'autre

Paiements anticipés pour le grain des Prairies—Loi

national. Le gouvernement est intervenu sur la scène internationale parce que le problème des faibles prix des céréales est attribuable aux pratiques déloyales d'autres pays. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour discuter, négocier et mettre un terme à la guerre des subventions. Voilà pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) a soulevé la question des subventions et du commerce dans le secteur agricole au Sommet de Tokyo. Voilà pourquoi le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) a réuni à Vancouver, au mois de juin, les représentants des pays exportateurs de céréales, voilà pourquoi il a assisté à une réunion internationale en Australie et pourquoi il continue, à la moindre occasion, de faire pression pour qu'on remette de l'ordre dans le commerce céréalier international. C'est aussi pour cette raison que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) ont tant insisté dernièrement, en Uruguay, pour que l'agriculture figure à l'ordre du jour des prochaines négociations du GATT.

• (1140)

Après avoir étudié la question, la Banque mondiale s'est fermement prononcée contre cette tendance à verser des subventions. Dans son dernier rapport sur le développement dans le monde, la Banque estime que les subventions agricoles atteindront cette année dans le monde 100 milliards de dollars. Elle assimile cette tendance à un cercle vicieux et signale que l'augmentation des recettes, obtenue grâce aux subventions, s'annule presque en raison de la majoration du coût d'achat ou de location des terres.

Le gouvernement est conscient de l'importance de l'agriculture au Canada et des mauvais effets des subventions que versent nos concurrents. Voilà pourquoi nos ministres placent ce problème au premier plan de la scène internationale. La situation évolue lentement, et il n'y aura pas de déblocage instantané. En attendant, nos agriculteurs ont besoin d'aide, et ils le méritent. Ils subissent injustement les conséquences de cette situation.

L'important aujourd'hui, monsieur le Président, c'est de survivre. C'est pourquoi le gouvernement veut agir au Canada même. Nous allons donc améliorer la législation, notamment la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, afin de mieux répondre aux besoins des agriculteurs. Cette mesure est conçue pour aider les producteurs de blé, d'avoine et d'orge à respecter leurs engagements à court terme au moyen de paiements anticipés qui leur sont versés sans intérêt lorsque les débouchés sont limités. Les producteurs admissibles sont ceux dont l'exploitation est située dans la région désignée de la Commission canadienne du blé et qui détiennent actuellement un livret de permis. Un agriculteur peut recevoir jusqu'à 30 000 \$ dans le cadre de ce programme. Le projet de loi C-12 améliorera et rationalisera les modalités d'application de la loi.

En premier lieu, le projet de loi C-12 vise à supprimer certaines exigences concernant les décrets du conseil prévues dans les règlements qui découlent de cette loi. Figurent parmi ces exigences, l'approbation du formulaire de demande et des paiements anticipés de secours pour le grain non battu à cause de mauvaises conditions climatiques à la moisson, ainsi que l'établissement du taux du paiement anticipé. Comme il ne sera plus nécessaire de procéder par décrets du conseil, on supprime